



Le code abonné est délivré gratuitement à toute personne justifiant d'une activité aéronautique :

- Pour les adhérents de la Fédération Française Aéronautique, ce code correspond au numéro de licence. Aucune autre démarche particulière n'est nécessaire.
- Pour tout pilote affilié ou non à une fédération (autre que la Fédération Française Aéronautique), une demande de code d'accès aéronautique, accompagnée de la copie d'un justificatif d'activité aéronautique (licence de pilote, ...) et des coordonnées postales, doit être adressée soit :  
**par courrier à**

Météo-France – DP/Services – codes aéronautiques  
42, avenue Gaspard-Coriolis  
31 057 TOULOUSE Cedex

**par télécopie** au 05 61 07 80 79,  
**par courriel** à [serv-code@meteo.fr](mailto:serv-code@meteo.fr) (n'oubliez pas dans ce cas de joindre votre justificatif scanné)

Sont reconnus comme justificatifs d'activité aéronautique :

1. Les brevets et licences identifiés par la Direction Générale de l'Aviation Civile.
2. Les titres d'adhésion aux organismes représentant les usagers de l'aviation légère ( Fédération Française Aéronautique,
3. Fédération Française de Vol à Voile,
4. Fédération Française d'Aéromodélisme,
5. Fédération Française de Planeur Ultra Léger Motorisé,
6. Fédération Française d'Aérostation,
7. Fédération Française de Giraviation,
8. Aéro-Club de France,
9. Réseau des Sports de l'Air,
10. Fédération Française de Parachutisme,
11. Fédération Française de Vol Libre,
12. Fédération Française des Avions de Collection,
13. Association Française de Voltige Aérienne,
14. Association Française des Pilotes de Montagne,
15. Association nationale des pilotes propriétaires d'aéronefs (AOPA),
16. Association Nationale des Pilotes Instructeur,
17. Association de Défense des Aéronefs en KIT,
18. Union des Fédérations Française Aéronautiques et Sportives, Fédération Aéronautique Internationale).
19. Les justificatifs d'activité au sein de la Direction Générale de l'Aviation Civile.
20. Pour les étrangers non affiliés à la Fédération Aéronautique Internationale, faire parvenir une copie de la licence de pilote avec les coordonnées postales.